



2014

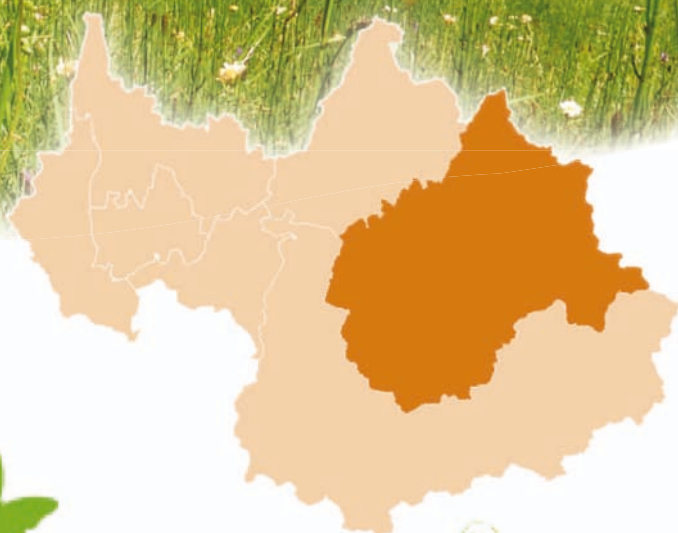
Tourbières des Frasses - Praz Véry

août

Synthèse du plan de gestion en faveur de la biodiversité



Commune de :
Aime - Mâcot La Plagne
Département de la Savoie



Un programme de gestion pour préserver la biodiversité



La biodiversité, *au-delà de sa valeur propre, constitue une ressource fondamentale pour la collectivité. Elle trouve sa place dans notre quotidien à travers l'alimentation, la santé... Elle peut être une source de création artistique, de développement du tourisme... Sa préservation est une préoccupation commune à tous.*

Les conservatoires d'espaces naturels

sont des partenaires techniques créés pour préserver ce patrimoine et aider les collectivités et les usagers à le faire. Leurs compétences et leur objectivité leur donnent la possibilité de travailler avec les acteurs des espaces naturels et de les associer à cette démarche au travers de comités. Pour un conservatoire, la biodiversité constitue une ressource précieuse du territoire, un élément indissociable du développement durable.

La gestion d'un site *résulte d'une analyse scientifique produite par le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie. Ce document synthétise les objectifs et les actions proposées : il est la référence que chaque acteur du projet peut consulter pour comprendre les interventions réalisées.*

Le plan de gestion *est un état des lieux sur la base duquel est programmée une somme d'opérations (ou un choix de ne pas intervenir) en faveur du patrimoine naturel : débroussaillage, entretien par la fauche, pâturage, mise en place de panneaux d'information si nécessaire, surveillance scientifique des espèces en danger... Il ne remet généralement pas en cause les usages traditionnels sur le site et cherche, si besoin, à les rendre compatibles avec la préservation.*

Intervenir sur les tourbières des Frasses et de Praz-Véry

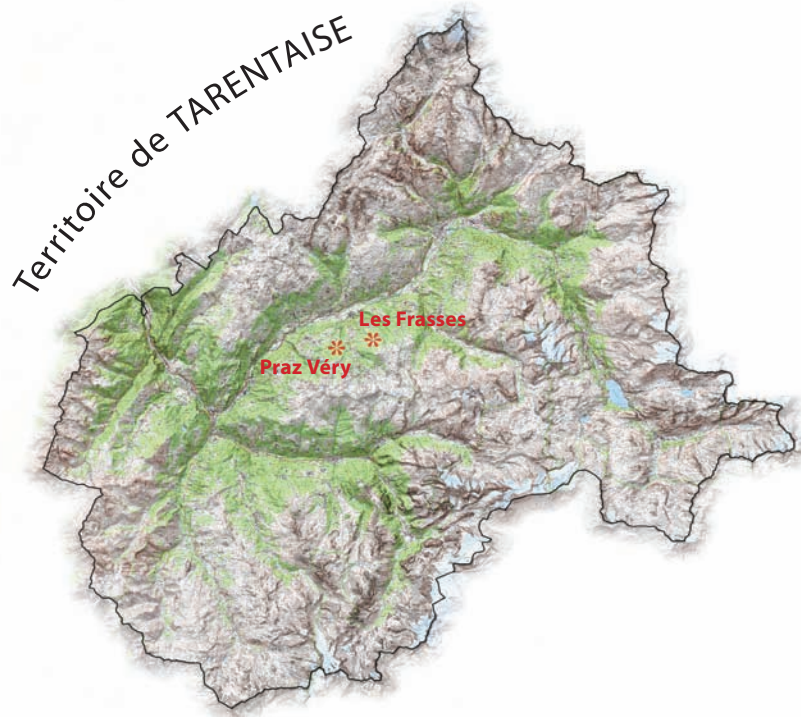
Origine du projet

Les tourbières de Praz-Véry et des Frasses sont un ensemble d'une quinzaine de zones humides, respectivement sur les communes d'Aime et Mâcot-la-Plagne.

Dans le cadre du Contrat de Bassin Versant Isère en Tarentaise, des «plans d'actions zones humides» ont été réalisés par le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie. Cette démarche de diagnostic et de propositions a été menée, en concertation avec le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, sur le domaine skiable de la Plagne en 2010.

Elle a confirmé l'importance de l'enjeu patrimonial de ces sites.

En 2012, le Conservatoire a inscrit au contrat de bassin versant la réalisation d'un plan de gestion pour ce réseau de tourbières, synthétisé dans ce document.



Les tourbières, des milieux naturels fragiles

Ces écosystèmes se caractérisent par un sol saturé en eau privant d'oxygène les micro-organismes (bactéries et champignons) responsables de la décomposition de la matière organique. Dans ces conditions, la litière végétale se minéralise très lentement et s'accumule, formant un dépôt de matière organique mal ou non décomposée : la tourbe.

Les milieux tourbeux sont devenus très rares et présentent un intérêt écologique majeur.

Supérieur à 200 ha, le périmètre du plan de gestion dépasse les limites des zones humides qui n'y occupent que 25 ha car leur richesse et leur fonctionnement biologique et hydrologique dépendent en partie de la présence d'habitats interstitiels (surtout forestiers sur ce site).

Le rôle du comité de suivi

Le comité de suivi est un lieu d'échanges où l'ensemble des acteurs et usagers du site participe à la construction et la mise en oeuvre du projet de préservation de la biodiversité proposé par le Conservatoire. Il permet par les échanges d'information d'optimiser les synergies et d'anticiper les interactions avec d'autres projets concernant le site.

Une histoire d'hommes...

Une dynamique de fermeture des milieux

La comparaison des photos aériennes de 1970 et 2009 fait apparaître, suite à la déprise des années soixante, une dynamique classique de colonisation et d'enclavement, par des milieux forestiers, des zones humides ouvertes. Le phénomène est très marqué surtout sur le site de Praz-Véry.

Loisirs

La **randonnée** et le **VTT** se pratiquent sur les sites sur plusieurs pistes et sentiers forestiers jouxtant ou traversant ces zones humides. Certains tronçons ont été équipés de façon plus ou moins permanente pour permettre un passage sur les parties humides.

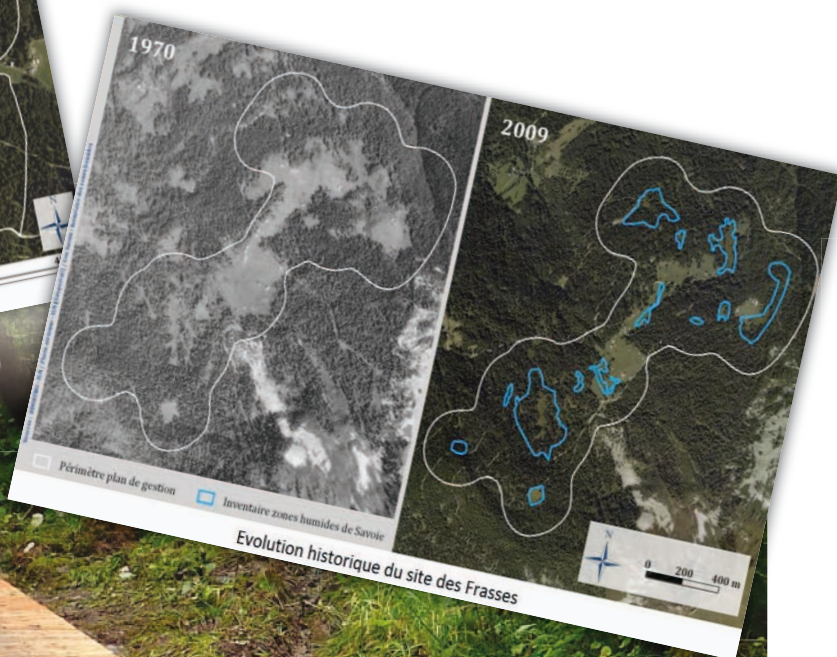
Les zones humides des Frasses sont en réserve communale de **chasse** agréée et le site de Praz-Véry est entièrement chassable.

Usages

L'**élevage** bovin ne concerne plus que deux zones humides du secteur central des Frasses. Cet usage semble compatible avec la préservation des milieux sensibles, même si certaines zones présentent des traces de piétinement.

La ne **fauche** persiste que sur une seule zone humide sur un secteur très marginal de Frasses, qui comporte une vingtaine de **bâtis** autrefois utilisés pour la récolte et le stockage des foin mais n'ayant désormais pour la plupart qu'une vocation de loisir. Le site de Praz-Véry ne comporte, quant à lui aucun bâtiment.

Des rectifications et des curages de **cours d'eau** ont été réalisés sur trois zones humides des Frasses. Deux de ces aménagements ont un fort impact, avec dans un cas, en plus du drainage, la destruction et l'incision du lit naturel, ainsi que l'érosion des berges. Ces pratiques restent localisées, mais l'assèchement induit et accélère le processus de colonisation forestière.



Photos avant - après
1970-2009

Aménagement
en bois sur le
site des Frasses

Une nature exceptionnelle

La flore, témoin d'un milieu humide

Une des particularités des tourbières est la présence de **sphaignes**. Ces mousses plus ou moins denses, constituent des milieux presque toujours gorgés d'eau dits « tourbières à sphaignes ». Elles peuvent stocker jusqu'à 30 fois leur poids sec en eau. Comme toutes les plantes de tourbières et autres zones humides, les sphaignes sont vulnérables au drainage et aux aménagements hydrauliques (rectification/canalisation de cours d'eau). Autre espèce emblématique de ces tourbières : la **linaigrette**. Cette plante est reconnaissable à ses fruits d'aspect cotonneux.

Espèces à forte valeur patrimoniale

L'**Orchis de Traunsteiner** est une orchidée qui mesure de 10 à 40 cm et qui fleurit entre juin et juillet. Cette orchidée protégée a été observée sur trois zones humides des Frasses et sur Praz-Véry. Ses effectifs sont de plusieurs centaines de pieds, mais la dynamique de fermeture menace l'espèce comme toutes celles liées aux milieux herbacés.

La **Swertie vivace** pousse lentement et a besoin d'eau et de soleil, elle aussi dépend de milieux tourbeux ouverts... Seuls quelques pieds ont été observés.

La swertie et l'orchis de Traunsteiner sont des plantes sensibles à la fermeture des milieux, à l'abandon des pratiques d'entretien des milieux et au drainage.

Au niveau de la petite faune on trouve le **triton alpestre**, la **cordulie arctique** (libellule) et l'**échiquier** (papillon).

Les effectifs de ces espèces inféodées aux milieux humides sont faibles sur les deux sites, en raison de la rareté de leurs habitats de reproduction (mares, gouilles de tourbières).



Swertie vivace



Triton alpestre



Linaigrette



Cordulie arctique



Echiquier

Orchis de Traunsteiner

Un projet pour les cinq années à venir

Enjeux

Enclavement et colonisation forestière

Il s'agit d'un phénomène naturel consécutif à l'abandon des pratiques traditionnelles d'exploitation du milieu. En réduisant significativement la surface des zones humides et en les fractionnant, il réduit la capacité d'accueil du site pour de nombreuses espèces.

Drainage, rectification/curage de cours d'eau

Ces pratiques sont limitées au site des Frasses, mais elles ont un impact fort (assèchement, déclenchement ou accélération du processus de colonisation forestière).

Modification des écoulements hydrauliques

Plusieurs pistes forestières traversent ou longent les zones humides et provoquent dans certains cas une dérivation des écoulements en aval de la piste. L'assèchement ou réduction de l'alimentation qui en découle semble assez peu significatif, mais il faut veiller à ne pas les aggraver lors de travaux d'entretien ou de réfection des gouttières et fossés.

Objectifs

Conservation des habitats et espèces

Le maintien ou le rétablissement d'un "bon état de conservation" vise en priorité les habitats et espèces considérés comme menacés. Il s'agit de restaurer un milieu le plus humide, ouvert et diversifié possible.

Amélioration des connaissances sur les espèces et le fonctionnement des habitats

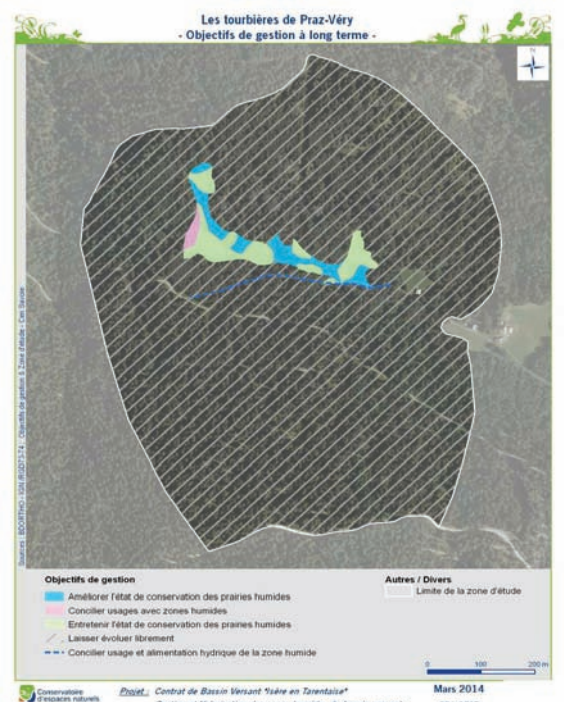
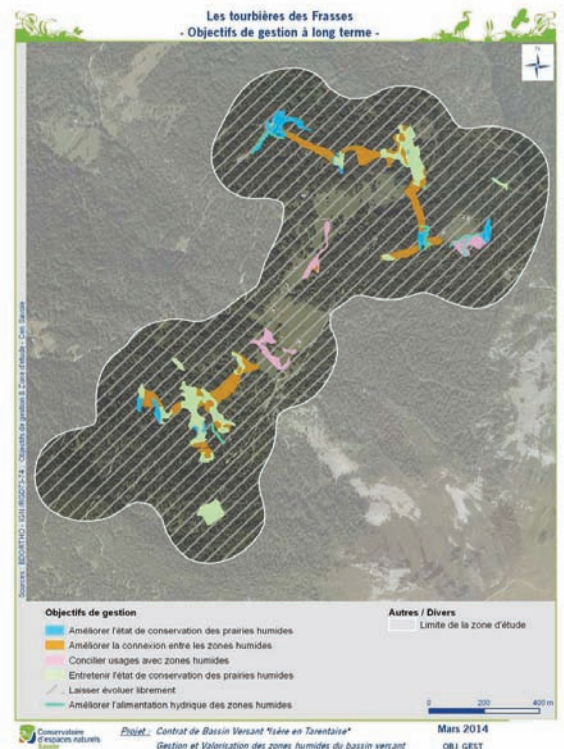
Il n'est pas réaliste de viser une connaissance de "toute" la biodiversité sur un site. En revanche compléter des inventaires comme celui des papillons et libellules permettra de mieux évaluer leur état de conservation, la fonctionnalité de certains habitats et l'efficacité de la gestion.

Objectifs relatifs à l'accueil et la sensibilisation des publics

Le CEN Savoie est susceptible d'accompagner les structures porteuses d'un tel projet. Ces deux sites déjà fréquentés, avec leurs atouts, exigences et contraintes, peuvent jouer un rôle d'accueil des publics pour :

- sensibiliser à la protection de la nature et de l'environnement ,
- mettre en valeur les enjeux et les aspects de la gestion des espaces naturels.

Les éventuels aménagements d'accueil devront tenir compte de la biodiversité, de la naturalité et de la qualité paysagère du site.



Actions



Les actions sont la déclinaison « concrète » des objectifs ; elles peuvent être a priori réalisées dans les 5 ans de la durée du plan de gestion, sur les parcelles où le CEN aura obtenu la propriété ou l'usage.

Obtenir la maîtrise foncière / d'usage des terrains : elle permet au moins sur les secteurs clés, de favoriser au mieux les habitats et espèces patrimoniaux.

Restaurer et entretenir la végétation : les différents types de prairies humides en voie de colonisation forestière doivent être restaurés et entretenus : contrôle des ligneux colonisant les tourbières/prairies humides, restauration des secteurs drainés...

Entretien agricole par fauche ou pâturage : évaluer la possibilité sur certains secteurs d'une reprise de la gestion par fauche et/ou pâturage.

Créer / entretenir / gérer des mares et aménagements pour la petite faune : création de petits milieux aquatiques de type mare favorables en particulier aux amphibiens et insectes.

Conserver les boisements : libre évolution / maturation des forêts à l'exception des secteurs de lisières et bosquets à reconvertir en prairies humides/tourbières. L'intérêt biologique d'une forêt est proportionnel à son âge.

Valorisation et sensibilisation pédagogique : ces actions restent à définir avec un éventuel maître d'ouvrage.

Améliorer les connaissances, suivis écologiques : recensements et cartographies au travers de protocoles éprouvés.

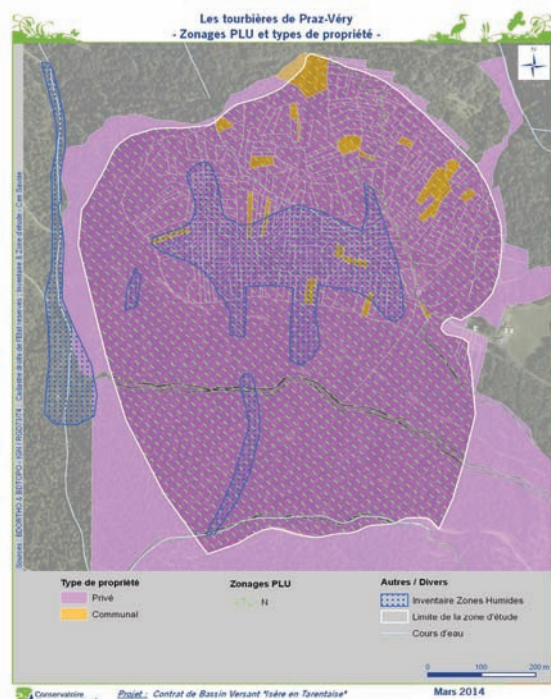
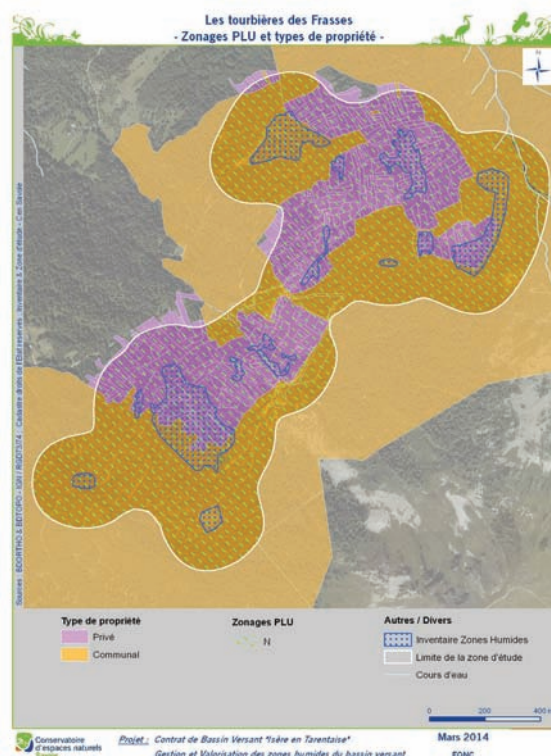
Coordination, animation et suivi administratif du plan de gestion : la mise en œuvre du plan de gestion, sa coordination et son suivi en concertation avec les acteurs locaux, administratifs et les financeurs passe par une phase importante de concertation.

Evaluation

Le conservatoire appréciera l'efficacité des opérations de gestion (restauration et entretien) sur la faune et la flore (menacées ou indicatrices) afin d'en ajuster/modifier les modalités si besoin. L'efficacité de la gestion passera également par le nombre d'acquisitions et conventions signées sur le site, ainsi que la surface ainsi maîtrisée.

L'augmentation des superficies d'habitats d'intérêt communautaire et l'amélioration de leur état de conservation sur ces deux tourbières, ainsi que la surface de réouverture attestera la bonne réalisation du plan de gestion sur ces sites.

L'évaluation passera également par la perception du site par les habitants, les différentes structures et acteurs du territoire. Le développement d'actions de valorisation sur le site peut être une forme d'évaluation de l'appropriation du site.



Que pouvez-vous faire pour favoriser la réussite de ce projet ?

- Contribuer à transmettre cette information.
- Signaler au Conservatoire des espaces naturels de Savoie toute observation liée aux espèces mentionnées dans ce document.
- Apporter votre point de vue lors des réunions du comité de suivi, celui-ci est important et sera écouté.
- Mettre à disposition certaines de vos photos que vous trouvez particulièrement réussies, ou d'anciennes photos du site
- Nous signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.



Ce document est une synthèse du plan de gestion 2013-2022
Si vous souhaitez des informations plus détaillées, n'hésitez pas à en faire la demande.
Vous pouvez également retrouver la documentation du CEN Savoie via le site :
www.gemina.fr



réseau
des conservatoires
d'espaces naturels
de Rhône-Alpes

CONTACT

Manuel Bouron

m.bouron@cen-savoie.org
Tél. 04 79 25 20 32

CEN Savoie

Le prieuré

BP 51

73372 LE BOURGET-DU-LAC Cedex
www.cen-savoie.org

Programme réalisé grâce au soutien financier de :

